

L'Ontario doit se doter d'une nouvelle loi rigoureuse sur le climat

Le programme de plafonnement et d'échange a financé des solutions judicieuses qui visaient à freiner les émissions de gaz à effet de serre et à réduire les factures d'énergie.

TORONTO, le 25 septembre 2018. – L'Ontario doit adopter une loi sur le climat qui permettra de diminuer les émissions et de financer des solutions judicieuses, affirme la Commissaire à l'environnement de l'Ontario, Dianne Saxe, dans son nouveau rapport. Le rapport [Politiques climatiques en Ontario : quelle est la prochaine étape?](#) explique les mesures qui ont permis à l'Ontario de diminuer ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 2005 à 2016. Toutefois, l'annulation récente de programmes de lutte au changement climatique pourrait bien renverser la vapeur et reléguer aux oubliettes les méthodes moins coûteuses pour atteindre une économie durable.

« L'Ontario a charcuté la plupart de ses programmes de lutte au changement climatique », indique M^{me} Saxe. Selon son rapport, le plan climatique actuel de l'Ontario, malgré ses lacunes, commençait à apporter de nombreux avantages à la province. « La majeure partie des revenus du programme de plafonnement et d'échange servait à financer des programmes d'efficacité énergétique dans les collectivités ontariennes – dans les écoles, les logements sociaux, le transport en commun et les hôpitaux – qui auraient permis de réduire les émissions de GES et d'économiser des milliers de dollars en coûts énergétiques. »

« L'abrogation d'une loi efficace relativement au changement climatique nuit à l'environnement, à notre santé et aux affaires », signale la commissaire.

« La *Loi de 2018 annulant le programme de plafonnement et d'échange*, la nouvelle loi sur le climat proposée par le gouvernement, est bien trop laxiste, poursuit M^{me} Saxe. Pour être efficace, une loi sur le climat doit comporter des budgets d'émissions fondés sur la science, une obligation légale de respecter ces budgets ainsi qu'une déclaration des progrès crédible et transparente. Toutefois, l'Ontario peut encore adopter des solutions judicieuses qui aident les familles à joindre les deux bouts tout en réduisant la pollution à portée climatique. Par exemple, les outils qui reposent sur le principe du pollueur-payeur offrent aux gens davantage d'options et récompensent équitablement leurs efforts de réduction des émissions, en plus de diminuer d'autres taxes », affirme M^{me} Saxe.

La *Loi de 2018 annulant le programme de plafonnement et d'échange* (projet de loi 4) est affichée sur le Registre environnemental de l'Ontario aux fins de [commentaires du public](#). M^{me} Saxe encourage tous les Ontariens à formuler des commentaires sur la proposition avant la date limite du 11 octobre.

Elle souligne également que le gouvernement ne se prépare pas aux répercussions du changement climatique que la population ontarienne commence à subir. Les conditions météorologiques extrêmes existaient bien avant le changement climatique, mais on peut tout de même s'attendre à ce qu'elles deviennent plus violentes et plus chaudes : fortes tempêtes, inondations importantes, vagues de chaleur impitoyables et autres risques pour la santé. Les infrastructures financées par le gouvernement sont construites en fonction d'un climat qui ne représente plus les conditions actuelles. En outre, jusqu'à 10 % des propriétés canadiennes pourraient bientôt présenter des risques trop élevés pour l'assurance privée si rien n'est fait pour diminuer les risques d'inondation.

« Les coûts seront bien plus élevés si l'Ontario ne se prépare pas dès maintenant au changement climatique, et personne ne sait exactement qui réglera la facture, prévient M^{me} Saxe. Des Ontariens me disent qu'ils sont prêts à lutter contre le changement climatique, mais le gouvernement doit leur montrer le chemin. Nous n'avons plus beaucoup de temps pour agir; bientôt, il sera trop tard. »

Vous pouvez télécharger le rapport *Politiques climatiques en Ontario : quelle est la prochaine étape?* à l'adresse eco.on.ca.

-30-

Pour obtenir de plus amples renseignements ou une entrevue, veuillez communiquer avec :

Michael Zupanic
Coordonnateur, communications et relations externes
416 325-3371
media@eco.on.ca

Also available in English

*La **Commissaire à l'environnement de l'Ontario** est une agente indépendante de l'Assemblée législative de l'Ontario qui doit faire rapport sur les progrès gouvernementaux en matière de protection de l'environnement, de changement climatique et d'économie d'énergie. La CEO est l'agente de garde environnementale de la province et protège les droits environnementaux des Ontariens.*